

Le 19 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : Assurer une vraie égalité des chances, avec des moyens à la hauteur des enjeux !

Lancée par LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, la 28^e semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroule du 18 au 22 novembre sur le thème : « Handicap et parcours professionnel : Comment assurer une vraie égalité des chances ? ». Alors que les associations dénoncent le taux de chômage élevé des personnes en situation de handicap comparé à la population générale, l'Uniopss déplore que le gouvernement ait tenté de raboter le budget de l'Agefiph et qu'il freine l'ouverture des nouveaux droits des travailleurs d'ESAT issus de la loi « plein emploi ».

Cette mesure aura fait l'unanimité contre elle en suscitant l'indignation de toutes les associations du secteur du handicap, au point de forcer le gouvernement à faire machine arrière. La coupe budgétaire de 100M€ prévue au budget de l'Agefiph dans l'article 33 du PLF a fait l'objet d'un amendement visant à remplacer le plafonnement par un prélèvement annuel sur les ressources de l'Agefiph. Quant aux ESAT, certains nouveaux droits acquis dans la loi dite « plein emploi » viennent se heurter aux réalités financières de nombreux ESAT, que l'État n'abonde que partiellement. Ainsi, pour l'ouverture du CPF, l'inscription dans le PLFSS de la prise en charge par l'Etat de 25 %, laisse 75 % à la charge des ESAT déjà lourdement déficitaires. L'Uniopss déplore qu'à l'instar de l'accessibilité, les investissements qui pourraient faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap soient perçus comme une ligne budgétaire à réduire par le gouvernement.

Pourtant, les discriminations subies par les personnes en situation de handicap dans le monde du travail sont une réalité chiffrée, documentée sur le long terme. En témoignent les chiffres publiés par la Défenseure des droits dans son rapport annuel : le handicap reste le premier motif de saisine depuis sept ans, et l'emploi est le premier domaine concerné, avec 36 % des saisines liées au handicap. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés qui incite les employeurs privés et publics de 20 salariés et plus à embaucher des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % du total de leurs salariés est loin d'être remplie : en 2023, seules 31 % des entreprises remplissent intégralement leur obligation par l'emploi direct¹.

¹ Source : DARES, [« L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2023 »](#), 13 novembre 2024

À l'occasion de la SEEPH, avec LADAPT et APF France handicap, l'Uniopss appelle donc le gouvernement à mettre en œuvre une politique volontariste plaçant les aptitudes et les compétences des personnes en situation de handicap au centre en réinterrogeant les représentations que le monde du travail projette sur elles. La généralisation d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de l'entreprise pour prendre conscience des préjugés existants est un prérequis. En outre, pour créer les conditions d'une réelle égalité des chances, ces actions permettraient aux entreprises de mieux appréhender leurs obligations en matière d'aménagement raisonnable pour favoriser le développement d'une culture institutionnelle d'accessibilité universelle.

A l'heure où la composition de la commission européenne 2024-2029 marque un tournant, avec la dilution du portefeuille historique « emploi & affaires sociales » transformé en « personnes & compétences », la force de travail des personnes en situation de handicap n'est pas reconnue par la portabilité des droits sociaux, malgré des avancées sur la mobilité. La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées vient rappeler que favoriser l'embauche et les perspectives d'évolution de carrières des travailleurs en situation de handicap restent un enjeu fort pour parvenir à une réelle égalité des chances.

Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr



Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.